

Demande des prestations de retraite

v2023

Nom	Prénom
Langue (français, allemand, anglais)	E-mail privé
Tél. privé	Tél. portable
Date du départ à la retraite	N° AVS

Options proposées (Veuillez cocher votre choix)

- Totalité des prestations en rente de vieillesse
- Demande de versement partiel sous forme de capital, demande au verso
- Retraite partielle à raison de _____ %
- Utilisation du compte épargne retraite C/compte retraite anticipée, demande au verso

Cotisations additionnelles/Rachat

Je ferai un rachat dans le but d'améliorer mes prestations. Cette option n'est possible que si aucune demande de capital n'est déposée. Le paiement doit être effectué impérativement avant la fin des rapports de service.

- Oui, date prévue du versement _____ montant _____
- Non

Pension temporaire – Pont AVS

- Montant permettant d'égaliser le revenu jusqu'à l'âge d'obtention des prestations de la sécurité sociale suisse (AVS)
- Pour les assurés du plan objectif (ancien plan)
Montant à choix, au maximum CHF 27'504 par an, respectivement CHF 2'292 par mois au maximum
- Pour les assurés du plan épargne (nouveau plan)
Montant à choix, au maximum CHF 29'400 par an, respectivement CHF 2'450 par mois au maximum
- Financement à la charge du membre
- Réduction viagère de la pension de retraite, respectivement des pensions de survivants et d'enfants

J'opte pour une pension temporaire – Pont AVS

- Montant maximum
- Montant mensuel souhaité de CHF _____
- Non, aucune pension temporaire souhaitée

Coordonnées pour le versement de la pension mensuelle

Adresse complète du domicile fiscal lors du départ à la retraite

Nom et adresse de la banque

N° Compte IBAN

Banque hors Suisse - SWIFT/BIC

Lieu et date

Signature du membre

Demande de versement en capital

Nom _____ Prénom _____

Date du départ à la retraite _____ N° AVS _____

Demande de versement en capital

- Délai de la demande : au moins **3 mois** avant la date de départ effectif à la retraite
- Demande irrévocable
- Si marié ou en partenariat enregistré, accord du conjoint exigé
- Pour les assurés du plan objectif (ancien plan)
50% au maximum de la valeur de la pension de retraite
- Pour les assurés du plan épargne (nouveau plan)
50% de l'avoir de vieillesse jusqu'à CHF 1'000'000 et 100% de l'avoir supérieur à CHF 1'000'000
- Réduction de la pension et, le cas échéant, des pensions de survivants et d'enfants
- Pas d'ajustements futurs des pensions sur la partie de la pension perçue en capital
- Toute prestation, sous forme de capital ou de pension, est imposée fiscalement

Capital ou pourcentage souhaité **CHF ou %** _____

Utilisation du Compte épargne retraite C/Compte retraite anticipée (Préfinancement)

Option choisie :

- Retrait intégral du capital constitué. L'avoir du compte épargne retraite C/compte retraite anticipée doit être ajouté au montant ou pourcentage mentionné ci-dessus
- Le montant ou pourcentage du capital mentionné ci-dessus englobe déjà l'avoir du compte épargne retraite C/compte retraite anticipée
- Conversion du capital du compte épargne retraite C/compte retraite anticipée en pension de retraite additionnelle
- Pas de compte épargne retraite C/compte retraite anticipée

Coordonnées pour le versement du capital

Nom et adresse de la banque _____

N° Compte IBAN _____

Banque hors Suisse - SWIFT/BIC _____

Lieu et date _____ Signature du membre _____

Lieu et date _____ Signature du conjoint (**obligatoire**) _____

Veillez nous transmettre une copie d'une pièce d'identité de chaque signataire